

Les avantages de la réforme du recrutement et de la formation des maîtres

- Actuellement la formation des enseignants n'est pas compatible avec le cadre européen. Grâce à la réforme, la formation des maîtres sera intégrée dans le dispositif LMD.
- Actuellement la préparation du concours n'est pas validée par l'université : si un étudiant échoue au concours, il a perdu son année. Grâce à la réforme, la préparation du concours sera inscrite dans le master : l'étudiant qui échoue au concours peut valider son master
- Actuellement un étudiant peut préparer un concours sans aller dans une classe ni rencontrer des élèves. Grâce à la réforme, une préparation progressive au métier sera organisée avant le concours : des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité dans des classes seront proposés aux étudiants préparant le concours.
- Enfin, grâce à la réforme, les enseignants débutants recrutés au niveau du master seront mieux payés.

Les nouveaux concours : le professorat des écoles

- Le CRPE comportera 4 épreuves
- Deux épreuves écrites d'admissibilité :
 - français et culture humaniste (coef. : 3)
 - mathématiques et sciences (coef. : 3)
- Deux épreuves orales d'admission :
 - une épreuve prenant la forme d'un exercice pédagogique dans une des disciplines de l'école primaire (coef. : 4)
 - une épreuve de connaissance générale du système éducatif (coef. : 2)

Les nouveaux concours : CAPES, CAPEPS, CPE, CAPET, CAPLP

- Les nouveaux concours du second degré comporteront en général 4 épreuves
- Deux épreuves écrites d'admissibilité de nature disciplinaire (coef. : 3 chacune)
- Deux épreuves orales d'admission :
 - une leçon en relation avec les programmes des collèges et lycées et éventuellement des classes post-bac (coef. : 4)
 - une épreuve de connaissance générale du système éducatif (coef. : 2)

Les nouveaux concours : l'agrégation

- Les épreuves actuelles des concours de l'agrégation sont maintenues
- Une épreuve orale d'admission portant sur la connaissance générale du système éducatif est ajoutée

Les stages avant le concours

- Au cours de la première année de Master, des stages d'observation pourront être offerts aux étudiants dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'éducation nationale.
- Au cours de la seconde année de Master, les candidats aux concours pourront effectuer deux types de stage dans tous les types d'établissement scolaire par convention avec le Ministère de l'éducation nationale :
 - - des stages d'observation et de pratique accompagnée non rémunérés, « filés » (3 heures par semaine pendant tout le semestre) ou « groupés » (2 à 3 semaines au cours du semestre).
 - - des stages en responsabilité proposés aux candidats admissibles ou non. D'une durée maximale de 108 heures, ces stages donneront lieu à une gratification. Un étudiant effectuant un stage d'une centaine d'heures se verra ainsi indemnisé à hauteur de 3000 euros environ.
- 50 000 lieux de stages d'observation et de pratique accompagnée seront offerts aux étudiants.
- 40 000 stages en responsabilité seront offerts aux étudiants.

Le calendrier de mise en œuvre

- Année universitaire 2009/2010 : inscription des étudiants en M2 pour préparer les nouveaux concours niveau master
- Les étudiants qui ont passé les épreuves d'admissibilité des concours 2009 pourront se présenter aux concours 2010
- Janvier à juin 2010 : première session des nouveaux concours et validation de l'année de M2
- Septembre 2010 : première affectation des professeurs stagiaires en écoles ou établissements
- Juin 2010 : titularisation des professeurs stagiaires

Les mesures transitoires

- Par dérogation aux dispositions prévoyant le recrutement au niveau master, les candidats non inscrits en M2 ou ne justifiant pas d'un master, mais ayant été présents aux épreuves d'admissibilité des concours organisés en 2009, pourront se présenter aux concours organisés au titre de la session 2010.
- En outre, les étudiants ayant préparé les concours pourront valider tout ou partie du M1 :
- Les candidats admissibles aux concours 2009 pourront s'inscrire en M2 en septembre 2009 sans avoir à justifier d'un M1.
- Les candidats présents aux épreuves, titulaires d'un M1, mais non admissibles, pourront s'inscrire en M2 en septembre 2009.
- La validation partielle d'un M1 pour les candidats présents aux épreuves d'admissibilité sera appréciée au cas par cas, selon l'évaluation de leur parcours par les commissions d'équivalence des universités.

L'accompagnement social

- Les étudiants inscrits en deuxième année des masters préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation et qui prendront l'engagement de se présenter aux concours de l'enseignement ont naturellement accès à l'ensemble des bourses sur critères sociaux et aides au mérite du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Mais ils bénéficieront en outre de deux dispositifs complémentaires :
- Afin d'attirer dans le métier d'enseignant les étudiants les plus motivés, 12.000 bourses, d'un montant maximum de 2500 euros et calculées en fonction du revenu fiscal de référence, seront attribuées sur critères académiques pour l'année de M2 aux meilleurs étudiants de M1.
- Pour favoriser la promotion sociale et la poursuite d'études pour devenir enseignant dans des familles modestes mais qui ne relèvent pas cependant des bourses sociales existantes, les étudiants ayant droit à une bourse à caractère social de montant échelon 0 (*montant égal zéro*) bénéficieront d'une bourse complémentaire de 1449 euros annuels.
- Enfin, 5000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement et 4000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1.

L'entrée dans le métier pour les lauréats

- Un accompagnement rapproché au plus près des besoins par des professeurs expérimentés pendant l'année de stage avec une formation continue renforcée
- Une titularisation en fin d'année de stage en école ou établissement
- Un effort particulier de formation continue pendant les deux premières années de néo-titulaires